

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Rallye motocycliste du dimanche 25 juin 2017.

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), la gendarmerie en partenariat avec la préfecture du Loiret organise un rallye motocycliste, le dimanche 25 juin 2017.

Ce rallye est ouvert à tous les deux roues et side-cars motorisés immatriculés et d'une cylindrée **supérieure ou égale à 125cc**.

Il sera limité aux cent cinquante premiers équipages inscrits.

Tous les motocyclistes, titulaires d'un permis de conduire correspondant à la catégorie de motocyclette, sont admis.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes de sécurité diffusées par l'organisateur.

Tout comportement irresponsable ou dangereux entraînera l'exclusion immédiate.

L'itinéraire est constitué de routes touristiques entre Olivet et la forêt d'Orléans. **Il ne s'agit pas d'une épreuve de vitesse** mais d'un parcours de régularité d'environ 100 kilomètres. Le circuit sera ponctué d'ateliers avec questionnaires sur les connaissances du code de la route et pratique de la moto.

Les épreuves rapportent chacune des points qui sont attribués selon un barème. A l'issue de la journée, un classement sera réalisé et une remise de prix prévue vers 17h30, au centre d'examen des permis moto, 3126 rue Paulin-Labarre à Olivet

Aucune assistance technique n'est autorisée durant le rallye.

L'accueil des participants se fera entre 08h00 et 09h00 sur le parking de la cafétéria « Flunch » 20 avenue de Verdun, 45160 Olivet.

La cafétéria « Flunch » servira le café d'accueil de 08h00 à 09h00 et le déjeuner de 12h00 à 14h00. Des contre-marques tickets seront remises à votre arrivée.

Les deux-roues engagés feront l'objet, avant le départ du rallye touristique d'un contrôle administratif et de conformité : ils seront opérés dès l'arrivée des participants à compter de 08h00 sur le parking de la cafétéria « Flunch ». En cas de manquement, les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de l'équipage. Aucun remboursement de la participation ne pourra alors être effectué sauf cas exceptionnel.

Les ateliers « sécurité routière » vous accueilleront à partir de 13h30, au centre d'examen des permis moto, 3126 rue Paulin-Labarre 45160 Olivet.

La participation par personne est fixée à 15 € pour les pilotes et accompagnants et gratuite pour les jeunes permis moto de moins de 2 ans (limitées aux 25 premiers inscrits). Elle comprend l'inscription au rallye motocycliste et ses ateliers, le petit déjeuner et le déjeuner à la cafétéria « Flunch ».

Le bulletin d'inscription doit être complété et accompagné du règlement par **chèque à l'ordre de la « Prévention Routière »**. Les copies de l'attestation d'assurance, de la carte grise et du permis de conduire, seront jointes.

Le candidat devra fournir une adresse courriel et/ou un numéro de téléphone portable pour permettre à l'organisateur de lui confirmer/valider son inscription.

Les demandes d'inscription s'effectueront auprès de l'escadron département de sécurité routière du Loiret en adressant un courriel à l'adresse suivante : rallyemoto2017.gend@gmail.com

Date limite d'inscription : lundi 19 juin 2017 – 150 places maximum.

Les dossiers dématérialisés sont à retourner à l'adresse de contact : rallyemoto2017.gend@gmail.com
ou par courrier à l'adresse postale suivante :

GENDARMERIE NATIONALE
Escadron départemental de sécurité routière du Loiret
7 Boulevard Marie Stuart - BP.2537
45038 Orléans cedex